

# AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 8 avril 2025 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2025-004 pour :

Autoriser que le garage détaché existant préserve sa superficie de 155.2 m2. Le règlement de zonage 330-2018, article 6.5 C), indique que la superficie maximum permise est de 100 m2.

Autoriser que le garage détaché existant préserve sa superficie de 155.2 m2 alors que la superficie au sol de la maison projetée est de 107.1 m2. Le règlement 330-2018, article 6.5 C) indique que la superficie maximum permise ne doit pas dépasser la superficie au sol de la maison

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 125 622 donnant sur le 6 1ere avenue, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 22 mars 2025 au 5 avril 2025. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse [inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca), par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (21 mars 2025)

X



Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier